



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 juillet 2023 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur de la mairie

Présents :

M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, Mme DEPLANQUE Alizée, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procuration(s) :

Mme BECUE Marie-Claude donne pouvoir à Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, Mme MENARD Michèle donne pouvoir à M. GALLOIS Christian, M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André

Absent(s) :

Mme PENIN Alexandra

Excusé(s) :

Mme BECUE Marie-Claude, M. DELANNOY Michaël, M. GONTIER Benjamin, Mme MENARD Michèle

Secrétaire de séance : Mme TOULOTTE Christine

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire : Je vous propose de modifier légèrement l'ordre du jour de ce conseil en retirant la question 4 Renouvellement précaire du bail à Mr et Mme Lotte et d'ajouter deux délibérations qui sont des délibérations modificatives puisque le montant des subventions est différent suite à la décision de l'Etat.

Ca ne pose pas de problème, on est d'accord ? je vous en remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Stéphane VANDERBEKE : oui concernant la liste des présents de la dernière séance. On déclare les membres du groupe minoritaire absents alors qu'ils étaient présents en début de séance mais sont partis après. Donc est-ce qu'on le précise là ou en cours de procès-verbal ?

Monsieur le Maire : la réalité c'est qu'ils sont présents en début et ils quittent en cours de séance

Stéphane VANDERBEKE : donc on ne peut pas les déclarer absents.

Monsieur le Maire : ok

Céline PLUQUIN : on était présents à l'appel

Monsieur le Maire : oui vous étiez présents à l'appel

Guy VANBERGUE : parce qu'en voyant le compte-rendu on a l'impression qu'on n'était pas là

Monsieur le Maire : on va le corriger.

Stéphane VANDERBEKE : cela dit physiquement vous n'étiez pas là tout le temps donc effectivement

Céline PLUQUIN : oui mais pas absents

Monsieur le Maire : Cette intervention me permet de préciser au conseil municipal et donc à l'ensemble des élus que suite à l'incident de la dernière réunion où les quatre membres de l'opposition se sont retirés au moment où commençait le vote sur les délégués pour les élections sénatoriales, je me suis retrouvé avec cette délibération qui a été traduite au Tribunal administratif pour inconstitutionnalité j'allais dire par rapport aux démarches locales de l'opposition mais le Tribunal administratif n'a pas jugé bon d'entendre les arguments de l'opposition et a confirmé que l'ensemble de la démarche municipale était à la fois logique, normale et républicaine.

Donc approbation du compte-rendu et on va le corriger.

Dominique GALLOIS : Monsieur le Maire si vous me permettez d'apporter deux observations sur le procès-verbal sans qu'il y ait de modification puisqu'on était absents effectivement.

Le premier point, le Tribunal vous a donné raison mais je persiste à dire qu'il était toujours temps de déposer une liste, je le reprecise. Et ça c'était dans la circulaire qui n'avait pas été jointe à la convocation.

Et deuxièmement, ce qui me gêne un petit peu et qui a été dit lors du conseil municipal précédent, que je suis en train de relire, que sur les réseaux sociaux Mr Ducrocq se permettait ...*propos inaudibles*..., j'ai regardé il n'y a absolument rien sur les réseaux sociaux, simplement si les gens d'association, les saint-venantais comme ça m'a déjà été reproché plusieurs fois dans la rue d'Aire ne peuvent plus m'adresser la parole.

Monsieur le Maire : très bien vous avez le droit de penser que vous avez raison pour le Tribunal

Dominique GALLOIS : j'ai le droit de penser, merci

Monsieur le Maire : mais heureusement qu'il y a des tribunaux pour dire la loi

Première question : Création d'emplois saisonniers – Cantine du CLSH. Il nous faut recruter un certain nombre de jeunes. Je vous propose de décider de la création de 3 emplois en juillet et de 2 emplois en août pour le fonctionnement de la cantine du CLSH. J'indique que nous avons reçu un certain nombre de candidatures. Y a-t-il sur cette question des oppositions ? des abstentions ? Non, c'est donc décidé à l'unanimité.

Même chose pour les emplois saisonniers aux services techniques. Nous proposons la création de 5 ETP occasionnels pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux pour juillet et août. Pas de souci, on est d'accord, je vous en remercie.

Renouvellement du bail précaire au GAEC du Wattelot. Tous les ans nous votons la mise à disposition de certaines propriétés pour des conditions énumérées au bail.

Si j'ai retiré la délibération pour le renouvellement de bail à Mr et Mme Lotte c'est parce qu'il y a des problèmes de transmission d'activités entre l'un qui prend sa retraite et quelqu'un qui doit arriver.

Sur le GAEC du Wattelot, pas d'opposition ? pas d'abstentions ? je vous en remercie.

Convention d'occupation précaire pour le 71 rue de Paris où Mme Soyez est hébergée. Là, même chose c'est tous les ans, c'est précaire. Pas de souci ? pas d'abstentions ? je vous en remercie.

Il y a une modification statutaire de la CABBALR, elle consiste à ajouter dans les activités déjà très nombreuses de la CABBALR les actions en faveur du développement culturel du territoire, favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire. Voilà ce qui est proposé d'ajouter.

Pas de souci ? pas d'observation ? pas d'opposition ?

Guy VANBERGUE : on n'est pas très concerné, on n'a pas de bibliothèque.

Monsieur le Maire : c'est exact. D'ailleurs vous aviez voté un rapport sur cette question lorsque vous étiez membre d'une certaine majorité puisqu'il avait été expliqué à l'époque que la ville de Saint-Venant n'ouvrirait pas de bibliothèque pour le public, puisqu'il y en avait une à Saint-Floris, une à Calonne sur la Lys, une à Robecq, une à Busnes et une à Guarbecque. Et donc comme on ne ferait pas de concurrence déloyale vis-à-vis des villages équipés avant nous et qu'au contraire on réorienterait quand il y aurait de la demande vers ces bibliothèques qui sont d'ailleurs très bien achalandées, qui sont coordonnées avec le conseil départemental et qui renouvellent régulièrement leur stock de livres.

Guy VANBERGUE : après si vous voulez dire ça Mr le Maire, les city stade il y en a tout autour aussi, on n'a pas besoin d'en faire un, on est d'accord ?

Monsieur le Maire : pour l'instant on parle de bibliothèques

Guy VANBERGUE : non non des bibliothèques on n'en a pas parce qu'il y en a partout ailleurs, les city-stade il y en a partout ailleurs, c'est le même principe, il faut savoir si on fait quelque chose à St Venant.

Monsieur le Maire : maintenant les stades éclairés la nuit pour permettre les entraînements nocturnes il n'y a que St Venant.

La question suivante c'est la vente de terrain Rue du Bas Hamel.

Céline PLUQUIN : on a voté ?

Monsieur le Maire : oui j'ai demandé

Céline PLUQUIN : ah pardon je n'ai pas entendu

Monsieur le Maire : je redemande, vous êtes d'accord pour cette modification statutaire ? merci

La question suivante est une vente de terrain rue du Bas Hamel. La nouvelle version de la délibération est sur table. Nous sommes sollicités pour l'achat d'un terrain de 10370 m² au prix de 200 000 € et nous proposons de confier cette vente à Maître Stéphanie GRELAT d'Aire sur la Lys, de fixer l'indemnité d'éviction à 2€ le mètre carré qui sera payée par l'acquéreur à hauteur de 50% et par le vendeur à hauteur de 50% à Monsieur David Desprez qui réside 2472 rue de Guarbecque à St Venant et qui est locataire de la parcelle.

Guy VANBERGUE : à l'époque ce n'était pas 3 terrains à bâtir ? il me semble que si.

Monsieur le Maire : oui avec cette différence c'est que si on fait 3 terrains à bâtir c'est du lotissement et que le lotissement est à la charge du vendeur. Et donc ça revient moins cher de vendre la totalité de la parcelle à un particulier parce que nous vendons en l'état.

Guy VANBERGUE : vous ne savez pas ce qu'il va en faire ?

Monsieur le Maire : une maison particulière et d'après ce que j'ai compris un petit bâtiment, garage indépendant de la maison. Ça a fait partie des discussions pour que nous ne soyons pas devant un lotissement sauvage.

Je mets aux voix après ces explications. Qui est contre ? qui s'abstient ? pour à l'unanimité, ; je vous remercie.

Délibération relative à l'acceptation de la subvention du département du Pas-de-Calais – Réalisation d'aménagements cyclables/Déplacements doux pour les travaux de réalisation rue de Hurtevent.

Le département du Pas-de-Calais nous demande de nous prononcer pour accepter une subvention exceptionnelle de 40 018,22 € pour les aménagements cyclables de la rue de Hurtevent.

Pas de souci ? on est d'accord ? merci

MAPA – Création de 5 logements étudiants, Christian

Christian GALLOIS : la commission MAPA s'est réunie le 23 mai pour l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement des deux logements qui sont au niveau de l'ancien hospice qui vont servir à faire des logements étudiants.

Pour le Gros œuvre étendu nous proposons de retenir l'entreprise TRIONE pour un montant de 255 000 € HT, pour le lot 2 charpente bois, l'entreprise Battais Charpente pour un montant de 49 960,45 € HT, pour le lot 3 couverture l'entreprise René Carré pour un montant de 106 095,84 € HT, pour le lot 4 menuiseries extérieures l'entreprise MAP pour un montant de 98 339,07 € HT, pour le lot 5 peintures sols souples l'entreprise Color'in pour un montant de 41 501,08 € HT, pour le lot 6 électricité l'entreprise Accart pour un montant de 41 121,98 € HT et pour le lot 7 chauffage plomberie ventilation l'entreprise Effet d'o pour un montant de 57 040,29 € HT

Monsieur le Maire : quand on dit logements étudiants ça veut dire que les étudiants sont prioritaires. S'il n'a pas d'étudiants, c'est ouvert à d'autres possibilités. Y a-t-il des questions ? des observations ?

Stéphane VANDERBEKE : quel est le volume des demandes de logements étudiants actuellement sur la commune ?

Monsieur le Maire : c'est très variable, et totalement dépendant de Parcours sup. Par exemple il y a deux ans en urgence nous avons dû trouver des solutions pour des gens qui venaient de Corse ou d'Ardèche. L'année dernière nous n'avons pas eu de problème, voire même une insuffisance de demandes. Et donc comme les logements n'étaient pas attribuables à des étudiants faute de demande, ils ont été attribués à d'autres. Cette année je suis incapable de vous dire car l'opération Parcours sup ne fait que commencer. Ce qui est sûr c'est que l'évolution de l'IFSI, la modification de son périmètre en ce qui concerne en particulier les diplômes universitaires de santé mentale et les infirmières en pratiques avancées font que nous avons une demande croissante mais cette demande elle porte également sur les dates de stage sur 6 mois donc il faut que le loyer soit suffisamment bas pour être attractif et suffisamment haut ou suffisamment subventionné pour ne pas pénaliser la société HLI qui est une filiale de Habitat Hauts de France qui elle est spécialisée dans le logement social 'très social'. J'essaierai de vous faire un point à la rentrée sur les perspectives de l'IFSI qui sont relativement intéressantes et innovantes.

Il nous restera ensuite, Christian, l'ex chapelle qui deviendra centre culturel, le bloc sanitaire et le mur d'enceinte.

Christian GALLOIS : nous passons en commission de sécurité en sous-préfecture pour le permis de la chapelle cette semaine.

Monsieur le Maire : et nous avons découvert une cloche à l'intérieur de la chapelle qui doit faire 400kg.

Je mets aux voix.

Guy VANBERGUE : pour les logements étudiants, est-ce qu'il serait possible de faire un rappel sur les réseaux sociaux ? car cette semaine j'ai vu sur les réseaux sociaux justement qu'un jeune recherchait un logement étudiant et qu'il avait été orienté vers la rue de Guarbecque.

Céline PLUQUIN : je l'ai vu aussi

Monsieur le Maire : tous les jeunes qui s'inscrivent à l'IFSI de façon directe ou indirecte, ça peut être aussi sur des aides-soignants, sont au courant des possibilités de logements étudiants soit sur campus vert, c'est Albert LOTTE qui avait lancé ça à l'époque, soit sur la ville, soit sur les particuliers. Je prends un exemple, là sur la place il y a 6 logements étudiants chez un particulier. Nous, nous n'avons pas à savoir la liste des gens mais par contre c'est actualisé au niveau des services administratifs de l'IFSI.

Guy VANBERGUE : d'accord

Céline PLUQUIN : une dernière question si vous le permettez, quand un logement est attribué à une personne autre, parce que non pourvu dans le cadre du contrat étudiant, quelle est la durée du bail ?

Monsieur le Maire : la durée du bail ? Bail précaire

Céline PLUQUIN : d'accord donc tous les ans et ça renouvelle et comme ça, ça libère le logement s'il y a un étudiant intéressé ?

Monsieur le Maire : exactement. Et je précise, et c'est souvent Marie-Claude qui s'occupe de ça, souvent on a, quand ce n'est pas des étudiants, des situations un peu désespérées d'un point de vue social qui supposent un travail de stabilisation de la personne. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? très bien je vous remercie.

Admissions en non-valeur. Nous avons désespérément essayé de récupérer des factures de garderie pour un montant cumulé de 57,38 €, pas de souci pour les passer en non-valeur. Pas de souci ? on est d'accord, je vous remercie.

Affectation de résultat 2022 du budget communal – Annule et remplace la délibération du 27 mars 2023. Benoît

Benoît DELBECQUE : je vous propose d'annuler et remplacer la délibération du 27 mars 2023 concernant l'affectation de résultat. Il s'avère qu'une erreur s'était glissée non pas sur le compte administratif 2022 mais sur le compte administratif 2021 où nous avons à l'époque soldé un budget annexe, le budget Pompes Funèbres, si vous voulez quand on solde un budget annexe, le delta doit être affecté au budget ville. Donc à l'époque sur le budget ville n'avait pas été affecté les 820,23 € de positif du budget Pompes funèbres. Donc il y a lieu aujourd'hui de modifier l'affectation de résultat au niveau du fonctionnement. Donc le résultat à reporter de l'exercice 2022 est de 586 110,16 € au lieu de 585 289,93 €.

Nous avons aussi des DM à faire au niveau du fonctionnement et de l'investissement. Donc au niveau du fonctionnement vous retrouvez ici la DM1, vous allez retrouver sur le résultat de fonctionnement reporté en prévision 2023 585 289,93 € auxquels nous injectons en DM1 les 820,23 € pour arriver à 586 110,16 €. Et nous supprimons ces 820,23 € au chapitre 6459 pour être équilibré.

Ensuite sur la partie investissement nous avons des modifications à faire également, dans le budget 2022, ont été comptés deux fois les restes à réaliser qui étaient positifs de 68 347€ et ont été injectés en affectation de résultat en investissement qui devait être de 261 043,29€ et non de 329 390,29€.

Les autres modifications en investissement, à l'opération 104 où on retire 90 000 € aux travaux du CCAS. Après m'être rapproché de Jean-Pierre, il me dit qu'on ne sera pas prêt pour 2023 pour réaliser les travaux.

Nous ajoutons 12 000 € de travaux au fruitier. Comme les locaux vont être loués pour l'automne, la personne n'est intéressée que par le commerce en rez-de-chaussée. Le logement nous pouvons le louer indépendamment par contre pour cela nous avons besoin de faire quelques travaux et Jean-Pierre a estimé ces travaux à 12 000 € pour faire une entrée séparée pour le commerce et une pour le logement.

Opération 106, la parcelle Arboretum. Aujourd'hui cette parcelle est propriété de la CABBALR en partie. Donc la CABBALR propose de rétrocéder leur partie à l'€ symbolique, plus les frais notariés qui s'élèvent à 109 € donc nous arrivons à un total de 110 €.

En recettes pour l'opération 106, nous avons prévu la vente à DT Passion, un compromis avait été signé mais la personne lors de son dépôt de permis s'est aperçue qu'avec le PPRI il y avait des contraintes qui rendait irréalizable son projet. Donc nous avons annulé cette vente, c'est pourquoi vous retrouvez moins 65 000 €.

Ensuite en dépenses, opération 13, aux écoles, j'ai été interpellé à la fois par Sandrine et la Directrice m'indiquant qu'il y avait des ordinateurs très vieillissants, donc nous budgétisons en DM 2 242 € pour des ordinateurs à l'école primaire.

Ensuite opération 50, Logements étudiants, là suite aux résultats d'appel d'offres nous avons une dépense en moins de 11 000 € que nous vous proposons de retirer en DM et 698,94 € en maîtrise d'œuvre. En face de ça, au niveau d'Habitat nous rajoutons 46 000 €.

Ce qui nous fait un budget équilibré à 5 542 079,06 € à la fois en recettes et en dépenses. Je vous propose, si vous êtes d'accord d'accepter de voter ces décisions modificatives et aussi l'affectation du résultat au préalable.

Dominique GALLOIS : Benoît excuses moi, je n'ai pas compris par contre pourquoi tu enlèves les 68 000 € ?

Benoît DELBECQUE : si tu veux dans le budget d'investissement, nous avons comptabilisé deux fois cette somme dans les restes à réaliser.

Dominique GALLOIS : mais les restes à réaliser ne rentrent pas dans le calcul du résultat

Benoît DELBECQUE : tout à fait, si vous prenez le tableau d'investissement, nous avons en excédent reporté 2022 moins 68 346,94 €.

Dominique GALLOIS : donc on n'est pas en accord avec le compte administratif ?

Benoît DELBECQUE : si on l'est. Je suis allé à la trésorerie générale sur place avec mes services et tout a été vu avec le trésorier, il n'y a aucun souci par rapport à ça.

Donc au niveau de l'affectation du résultat en fonctionnement, y a-t-il des personnes qui sont contre ? qui s'abstiennent ? à l'unanimité, je vous remercie.

Pour la partie investissement pour les modifications, qui sont contre, qui s'abstient ? je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Subventions aux associations. Benoît

Benoît DELBECQUE : la commission des Finances s'est réunie et a fait des propositions par rapport au dossier que nous avons transmis aux associations où nous demandions des renseignements : les membres, les avoirs en banque, les manifestations sur la commune. Les associations ont joué le jeu et ont renvoyé quasiment tous dans les délais ce questionnaire. Et aujourd'hui de ce questionnaire, et on a étudié ça en commission de finances, en découlent des subventions qui n'ont pas été bouleversées pour autant. Nous aurons à revenir plus tard pour des subventions exceptionnelles pour certaines associations, nous y reviendrons lors d'un prochain conseil.

ASLyssois 3 300 €, USBADA 700 €, Ecole de pêche Brochet St Venantais 600 €, Archers du Val de lys 600 €, Saint-Venant Athlétisme 3000 €, Brochet St Venantais 200 €, Association Futsal club st Venantais 0 €, Saint-Venant Futsal 1 000 €, Les amis de la Méroise 0 €, pas de dossier rentré, FJEP 600 €. Ils ont un avoir en banque assez conséquent, mais il faudra regarder l'an prochain car le FJEP envisage la restauration totale de Fifine et le budget risque d'être relativement lourd. Même s'ils ont des avoirs en banque, il faudra voir si on les accompagne sur ce projet. Il ne faut pas oublier également que c'est une association qui a 50 ans. Oui Stéphane ?

Stéphane VANDERBEKE : tu nous parles d'un projet de restauration de Fifine, est-ce qu'ils ont déjà défini un projet d'utilisation de Fifine, car à l'heure actuelle Fifine est en stockage, donc c'est bien pour la patrimoine de St Venant que Fifine soit rénovée mais est-ce que le FJEP a prévu un programme d'utilisation ?

Morgan VANYPER : parce que la rénovation ne coûtait pas si chère que ça

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas un projet d'animations, il n'y aura pas de projet de réparations

Stéphane VANDERBEKE : le projet de réparations c'est interne à l'association, après charge à nous de le soutenir ou pas, en fonction du programme d'animations qu'il vont proposer.

Céline PLUQUIN : ce ne serait pas plus simple de la transmettre à Culture et Fêtes qui pourrait s'en occuper correctement ?

Morgan VANYPER : le FJEP ne veut pas.

Monsieur le Maire : pour l'instant on a encore 8 mois de répit pour pouvoir discuter. Moi je ne commande pas chez les autres

Propos inaudibles

S'ils nous demandent une subvention ça voudra dire qu'il y a un projet. Et que ce projet est construit et pas simplement une note d'intention. Et c'est normal que le président du comité des fêtes, le 1^{er} adjoint, l'adjoint à la culture, aux écoles puissent être présents dans les discussions et imposer un certain nombre de points de vue.

Morgan VANYPER : parce que la réparation ne coûte pas cher.

Benoît DELBECQUE : donc ensuite Amandéliz Family 0 € mais par contre on les accompagne avec une subvention exceptionnelle, Harmonie municipale 1 500 €, le Chœur de la Lys 600 €, Les amis de la musique 200 €, APE Collège. La commission Finances proposait 200 € pour l'APE qui n'avait rien jusqu'à maintenant. Moi je n'étais pas favorable pour cette subvention pour la simple et bonne raison que les autres communes je ne pense pas qu'elles mettent également une subvention, que la commune met déjà à disposition un local qui est la salle des sports qui est entretenue en totalité par la municipalité, et nous prêtons gracieusement la salle des fêtes pour des manifestations et à chaque fois que nous la prêtons, nous la retrouvons dégradée et avec pas mal de casses et très sale. Donc je ne vois pas pourquoi l'encourager et donner 200 € pour une association qui ne fait pas l'effort de nous rendre des locaux en bon état. La commission a proposé 200, moi je propose 0.

Céline PLUQUIN : ça, ça se discute en commission, pas en conseil. Je pensais qu'il n'y avait que les subventions exceptionnelles qui étaient votées en conseil ?

Benoît DELBECQUE : la commission propose des subventions et le conseil municipal décide. Moi je ne suis pas favorable, c'est ma décision personnelle, chacun prendra sa décision. Ça fait deux années de suite qu'ils nous rendent une salle des fêtes déplorable.

Dominique GALLOIS : je suis d'accord avec toi Benoît mais le problème c'est qu'il n'y a pas eu unanimité non plus sur l'ensemble des autres subventions proposées, et j'espère que mes collègues de la majorité s'exprimeront là-dessus, nous avons eu des échanges et on n'est pas tombé d'accord, souvent on n'était même relativement pas d'accord avec les propositions. Je prends un autre exemple qui était frappant c'est la subvention au Lys Auto Racing, en regardant les comptes ils ont 180 000 € en avoirs, ils font un bénéfice sur le week-end et on leur donne 2 000 €. Ils ont aussi des locaux à disposition.

Benoît DELBECQUE : pour Lys Auto Racing ce qu'il faut savoir c'est qu'ils doivent avoir une trésorerie importante car ils doivent engager les frais avant d'avoir les rentrées d'argent.

Dominique GALLOIS : on est pas tombé d'accord, on essayé de faire quelques chose d'objectif, c'est la première fois qu'on travaille comme ça depuis 3 ans, je pense qu'il faut encore aller plus loin parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et qui n'ont pas été suivies.

Benoît DELBECQUE : ... *propos inaudibles*... par contre je voudrai quand même dire, que dire que c'est la première fois qu'on travaille sur les montants de subvention, je ne peux pas te laisser dire ça puisque je pense que Guy peut le dire également, Christian et la commission des finances avaient déjà fait un travail et tous ces montants de subvention ne sont pas le fruit du hasard. Christian à l'époque avait fait un travail remarquable pour arrêter des montants de subvention en fonction de critères bien établis et qui étaient bien transparents.

Dominique GALLOIS : non ce n'est pas du tout une remise en cause.

Monsieur le Maire : pour l'instant Benoît DELBECQUE est en train de rapporter et d'expliquer, ensuite nous prendrons en compte les désaccords entre les uns et les autres et le conseil municipal souverain, et il est le seul à avoir ce pouvoir-là, décidera en son âme et conscience. Donc maintenant Benoît vous pouvez continuer.

Benoît DELBECQUE : merci André. Club des anciens 440 €, Amicale du personnel : 2 550 €, Amicale des sapeurs-pompiers 0 €, pas de dossier déposé mais j'aurai mis quand même un minimum de 200€, ça reste mon avis personnel, ACPG CATM, je rappelle que pour les ACPG le calcul du montant de la subvention se fait par rapport à un accord où ils nous avaient redonné l'ex-bâtiment devenu Salle Birgy, nous avons donc une

subvention par rapport au nombre d'adhérents soit 741 €, Souvenir français 200 €, Pêcheurs St Venantais : 0 €, Société de chasse 0 €. Ils n'ont pas répondu non plus, moi j'aurai laissé de 200 mais la commission en a décidé autrement, ADCI 300 €, Les Jeunes Sapeurs Pompiers 1 000 €, St Venant Culture et Fêtes 20 000 €, Lys Auto Racing 2 000 €, Au fil du temps MAPAD 0 €, Les ateliers du Clos 200 €, Gym entretien : 200 €, Les Jardins Familiaux pas de demande 0 €.

Nous avons aussi l'Association Nationale des Visiteurs de Prison, je pense que nous ne l'avons pas évoqué en commission finances, 100 € c'est la symbolique, je pense qu'il faut continuer de les accompagner.

Monsieur le Maire : j'entends les remarques des uns et des autres. Je fais une première proposition. Tous ceux qui sont à 0 parce qu'ils n'ont pas rendu leur dossier, je propose que l'on fasse un dernier rappel avec la date limite du 30 juillet pour présenter leur demande. Au-delà ce sera définitivement non. S'ils rendent leur dossier, la prochaine commission des finances pourra regarder si effectivement on affecte ou on n'affecte pas. Ça c'est ma première proposition.

La deuxième proposition c'est de relever ce qui pose problème en termes de montant. Si j'ai bien compris il y a un 1^{er} sujet qui pose problème c'est l'APE Collège.

Carmen GALFRE : pourquoi on ne leur a pas fait payer les dégradations ?

Benoît DELBECQUE : si on facture.

Monsieur le Maire : quand on nous rend une salle comme celle-là tu peux comptabiliser 10h de travail à 4 personnes pour la remise en état. Ce n'est pas la seule association, attention, il ne faut pas la victimiser. Donc il y a-t-il d'autres endroits où le montant de la subvention pose problème ?

Stéphane VANDERBEKE : je reviens simplement sur l'APE Collège, moi je suis partisan en effet quand il y a des dégradations de facturer, ne serait-ce que pour qu'il y ait une trace écrite pour responsabiliser.

...Propos inaudibles...

Monsieur le Maire : il ne faut pas se tromper de débat. Le débat est le suivant : l'APE Collège et le collège portent sur 6 communes et la charge ne porte que sur la commune de St Venant. C'est ça qui est dit par Benoît. Et que ce n'est pas notre compétence. Autant les écoles primaire et maternelle sont de notre compétence, autant le collège n'est pas de notre compétence, comme l'ITEP n'est pas de notre compétence et que nous ne répondons pas quand l'ITEP demande tel ou tel moyen supplémentaire.

Benoît DELBECQUE : je voudrai rajouter André que la Caisse des Ecoles participe, modestement, par une subvention de 70 € à l'APE.

Monsieur le Maire : y a-t-il d'autres remarques ?

Guy VANBERGUE : oui concernant l'APE collège, est-ce qu'ils demandent une subvention aux autres communes ?

Benoît DELBECQUE : je ne sais pas

...Propos inaudibles...

Benoît DELBECQUE : on va vérifier.

Monsieur le Maire : dans ces cas-là l'APE collège je l'ajoute dans les dossiers non rendus

Sandrine HANNEDOUCHE : moi ce qui me gêne par contre, on avait décidé d'une subvention de 200 € et finalement on nous la supprime ce soir, j'avoue ne pas comprendre. Moi les 200 € c'est dans l'intérêt de nos St Venantais qui se rendent au collège. Pour moi le fait qu'il y ait certaines dégradations, c'est encore à part. Les 200 € c'est dans l'intérêt, pour financer peut-être l'achat d'un livre, l'achat de sorties, après ce qu'il se passe au niveau de la salle, ça on peut leur refuser désormais l'accès à la salle des fêtes mais les 200 € pour

moi c'est dans l'intérêt des St Venantais qui se rendent au collège de St Venant. On en avait parlé comme ça Benoît, c'était ça pour moi les 200 €.

...Propos inaudibles...

Monsieur le Maire : Benoît proposait de les supprimer, moi je rappelle une chose la commission propose, le conseil décide, ça c'est le 1^{er} point. Le 2^{ème} point, vu les incertitudes sur le périmètre, sur les demandes, je propose de retirer cela pour pouvoir approfondir la question afin de ne pas prendre une décision qui serait injuste. On est d'accord ? je vous remercie.

Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres sujets ? ou on peut mettre au vote de façon globale la totalité de ces subventions hors les 9 dossiers que j'ai indiqué ?

Céline PLUQUIN : on est sûr que toutes les associations ont reçu un dossier de subvention ? Il n'y a pas eu de retour de président disant moi je n'ai pas eu le dossier ?

Monsieur le Maire : non mais on va refaire la démarche

Benoît DELBECQUE : je pense que c'est bien de les réinterroger parce que c'était la 1^{ère} année qu'ils reçoivent ce type de dossier. On leur avait laissé 1 mois pour répondre.

Dominique GALLOIS : le 30 juillet c'est peut-être un peu court ?

Benoît DELBECQUE : on peut laisser jusqu'au 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire : y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? on peut donc considérer que c'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Ensuite, Benoît vous proposez 3 subventions exceptionnelles. La première c'est Association St Venant Culture et Fêtes pour 2 000 €, la deuxième c'est Amandéliz family pour 700 € et la 3^{ème} Les Ateliers du Clos pour 400 €.

Benoît DELBECQUE : Pour Saint-Venant Culture et Fêtes c'est pour son animation du 13 juillet. Pour Amandéliz Family, là Sandrine pourrait plus en parler c'est pour le Stage Danse

Sandrine HANNEDOUCHE : alors concernant le stage Danse, c'est Amandine qui gère et qui dirige avec deux autres personnes bénévolement ce stage Danse de 3 semaines. Donc en dehors de leur temps de travail, ces 3 personnes vont se relayer pour gérer l'animation de ce stage Danse, de façon bénévole. Donc en contrepartie Amandine avait souhaité peut-être une sorte de petite récompense donc à savoir qu'elles aient droit, que l'association ait droit donc à une subvention exceptionnelle de 700 €. Sachant que si ces 3 personnes ne géraient pas ce stage de façon bénévole il aurait fallu les rémunérer, à savoir BAFD pour Amandine Quimbetz et les deux autres sous directrice ou animatrice BAFA. Donc le montant aurait été beaucoup plus important.

Monsieur le Maire : ça rentre dans une innovation finalement, puisque cette année au-delà du stage Théâtre traditionnel qui fait le plein, au-delà du CLSH qui est en train d'engranger des inscriptions importantes, du fait qu'il n'y avait plus rien par l'intercommunalité sur les segments intermédiaires, j'avais demandé à Sandrine et Elodie de réfléchir sur les possibilités de mettre en place des perspectives innovantes. Ce qu'elles ont fait à travers 3 stages et le stage Danse. Quel est le résultat aujourd'hui ? à part, ce qui est tout à fait étonnant, le stage Mer qui peine à compléter son dispositif, les 2 autres sont complets. Et on a demandé aux animateurs d'accepter ce jeu un peu compliqué qui consiste à innover de façon permanente pour que les gamins ne soient pas dans la rue ou ne soient pas sur un morceau de trottoir à l'intérieur des cités, où ils embêtent tout le monde, et tout le monde râle parce que le ballon cogne sur les portes ou sur les fenêtres. Mais ça c'est un autre problème.

Pour Saint-Venant Culture et Fêtes, je dois dire que les fêtes de la Lys se sont déroulées dans une organisation assez remarquable, avec une quantité impressionnante de spectateurs et une qualité de spectacles qui mérite d'être souligné.

Pour Amandéliz Family, St Venant ne peut pas l'accueillir sur son site mais St Venant a tout fait pour qu'ils puissent bénéficier de la salle du manège, ils viennent de faire un certain nombre de spectacles. Et Amandine et ses acolytes ont accepté de prendre le risque de ce stage Danse assez innovant. Donc en effet les 700 € ne représentent que très peu de choses par rapport à l'investissement humain qui est réalisé sur cette affaire.

Enfin les Ateliers du Clos c'est pour un ordinateur pour lancer de nouvelles activités.

Stéphane VANDERBEKE : la ville de Saint-Venant a été officiellement remerciée à Aire sur la Lys pour son soutien

Monsieur le Maire : je l'ai vu sur les réseaux sociaux. Y a-t-il d'autres questions ? ai-je été suffisamment clair ? Je mets aux voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

Morgan VANYPER ne prend pas part au vote

Les autres sont d'accord. Merci.

Restructuration du Chemin de Ceinture – Sollicitation au titre de la DETR et du FNADT. Ça annule et remplace la délibération que nous avons pris le 7 décembre 2022. Nous avons sollicité un certain nombre de subvention, la DETR pour 243 945,59 €, ce qui nous a été accordé, nous avons obtenu par rapport à décembre 183 000 € de DSIL, la sollicitation FNADT était de 365 918,39 € en décembre et il y a un accord de 61 000 €. Nous avons reçu les notifications.

J'ai la même chose pour la chapelle de l'hospice. Nous avons demandé une DSIL de 339 334,92 €, nous avons obtenu 395 500 €, un FNADT à 226 232,28 €, nous avons 56 500 €.

Pas de souci, pas d'opposition, pas d'abstentions ? je vous en remercie.

Monsieur Stéphane VANDERBEKE m'a demandé en questions diverses de pouvoir intervenir.

Stéphane VANDERBEKE : oui j'aimerais exercer un droit de réponse auprès du groupe minoritaire. Nous avons tous conscience que la présence de deux groupes au sein d'une même assemblée crée des dissensions diverses et variées avec une extension des débats sur les réseaux sociaux. Jusqu'ici pour l'instant c'était relativement acceptable mais la dernière intervention du groupe minoritaire concernant le précédent conseil municipal qui débutait par le titre 'quand stratégie rime avec médiocrité' m'a particulièrement fait réagir puisqu'au cours de nos échanges avec Monsieur Dominique Gallois je me suis vu attribuer la phrase, je cite 'continuez à défendre l'indéfendable et restez dans votre cercle fermé pour ne pas risquer de perdre vos privilèges et intérêts personnels'.

Dominique GALLOIS : c'était en privé, non ?

Stéphane VANDERBEKE : non ce n'est pas privé, c'est public. Donc je voudrais bien que toi, Dominique Gallois, ou vous Monsieur Gallois si vous préférez, me justifiez les intérêts personnels et les privilèges dus à la fonction de conseiller municipal, parce que là j'avoue que cette terminologie commence sérieusement à m'agacer.

Dominique GALLOIS : c'est tout simple, c'est une discussion d'ordre privé

Stéphane VANDERBEKE : non non public

Dominique GALLOIS : c'est une discussion d'ordre privé

Stéphane VANDERBEKE : public, c'est sur Facebook donc c'est public

Dominique GALLOIS : ce n'est pas sur Facebook

Stéphane VANDERBEKE : si, relis bien, c'est extrait de la page Facebook, sur le visuel de la 1^{ère} page donc c'est en accès public

Dominique GALLOIS : moi je ne vois pas, c'est une messagerie

Stéphane VANDERBEKE : ne dis pas que tu ne connais pas Facebook Dominique voyons. .

Dominique GALLOIS : ...propos inaudibles...

Stéphane VANDERBEKE : très bien si tu le prends comme ça, mais évite à l'avenir d'employer ces termes parce que tu connais ma façon de répondre, jusque là j'ai été relativement aimable ; sur des attaques qui visent à peu près la diffamation, je te prierai de mettre la pédale douce.

Dominique GALLOIS : ce n'est pas de la diffamation

Stéphane VANDERBEKE : explique-moi les privilèges et les intérêts, ce genre d'allégations doit être justifié quelque part.

Dominique GALLOIS : c'est privé

Stéphane VANDERBEKE : non ce n'est pas privé, mais tu n'assumes pas tes paroles, comme tu n'assumes pas le fait de t'être trompé, d'avoir fait je dirai une carence informative sur les désignations des candidats donc tu reportes ta frustration sur le conseil.

Dominique GALLOIS : ça j'assume pleinement

Stéphane VANDERBEKE : et j'assumerai désormais mes fonctions

Dominique GALLOIS : je me range à la décision de la justice c'est tout mais je savais que c'était fait d'avance, moi j'estime que je pouvais poser une liste jusqu'à l'ouverture du scrutin ce qui n'a pas été possible.

Stéphane VANDERBEKE : rien ne t'empêchait de le faire

Dominique GALLOIS : je voulais bien le faire mais le maire a dit on ouvre le scrutin

Stéphane VANDERBEKE : soyons clairs, pourquoi tu es allé voir un membre du groupe majoritaire pour te renseigner au lieu d'aller d'adresser à la DGS, ça aurait été la démarche normale

Dominique GALLOIS : mais je ne suis allé voir personne Stéphane, qui t'as dit ça ?

Stéphane VANDERBEKE : c'est ta version

Dominique GALLOIS : je ne suis allé voir personne. Moi je suis ici, j'apprends des choses. J'estimais, Monsieur le Maire me dit le contraire, que c'est au maire de nous expliquer ou au moins aux services administratifs de nous expliquer comment ça se passait. Je pensais que c'était une élection comme les élections du maire, qui veut se présenter, on fait une liste, etc, j'en été resté là, j'ai été surpris et étonné et pourquoi j'ai fait cette démarche et bien je pense que par respect pour les gens, les Saint-Venantis qui ont voté à hauteur de 40 et quelques % pour nous auraient pu être représentés dans les délégués pour voter les sénateurs. C'est ma vision de la démocratie, ce n'est pas la vôtre.

Stéphane VANDERBEKE : attends ne t'embarques pas sur ce terrain-là car ta vision de la démocratie...

Monsieur le Maire : excusez-moi mais on va arrêter la discussion parce que de toute façon ce n'est pas la peine parce que vous ne vous écoutez pas. J'ai l'impression quand même qu'on marche sur la tête. C'est votre vision de la démocratie, c'est pas la nôtre. Je vous rappelle que vous avez eu la convocation, la lettre du préfet à l'intérieur de laquelle il était précisé que les listes pouvaient être complètes ou incomplètes, vous êtes allé devant le Tribunal administratif en disant je n'ai pas écouté ceci cela, le maire c'est un bon à rien, ce que vous avez mis sur votre site

Dominique GALLOIS : c'est scandaleux

Céline PLUQUIN : et là ce n'est pas diffamatoire ?

Monsieur le Maire : ce que vous avez mis sur votre site est proprement scandaleux oui et je n'y répondrai pas. Le Tribunal administratif vous a donné tort, totalement, sans aucun problème. On revient ici, pour moi la page est tournée et je continuerai à être démocrate comme je le suis, ici, avec mon équipe, en vous écoutant, parfois même en reprenant un certain nombre de vos conclusions et advienne que pourra sur le prochain renouvellement. Restez serein et acceptez votre condition comme je l'ai fait quand j'étais à votre place.

Dominique GALLOIS : je l'accepte, merci bien

Monsieur le Maire : Merci, la séance est terminée

Céline PLUQUIN : juste Benoît, as-tu pu vérifier pour les enfants pour les chèques pour les entrants en 6^{ème} et 2^{nde} par rapport aux apprentis ?

Benoît DELBECQUE : je regarde

Monsieur le Maire : bonnes vacances à ceux qui en prennent et bon courage à ceux qui les ont pris.

Le Secrétaire de séance,
TOULOTTE Christine

Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,
FLAJOLET André